



## Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 28 juin 2023

Rapporteur: Yves MAGNIN

## M 250 - 23.04 FRACTURE NUMÉRIQUE & COUVERTURE WIFI

Les motionnaires relèvent que la fracture numérique s'accentue irrémédiablement face à la digitalisation croissante de la société. Cette fracture est multiforme et touche surtout les personnes de plus de 75 ans, les personnes peu qualifiées et les familles les plus modestes financièrement. Ils souhaitent agir sur les inégalités d'accès à Internet, l'une des composantes de la fracture numérique, en donnant la possibilité de profiter d'un accès Wifi gratuit aux Verniolans qui n'ont pas d'abonnement téléphonique mobile incluant suffisamment de données Internet.

La motion propose d'inventorier les sites publics sur la Commune qui donnent accès à un réseau wifi gratuit, ainsi que leurs heures d'ouverture, par exemple au moyen d'une carte géographique avec des pastilles indiquant ces lieux qui pourrait être affichée dans des lieux publics stratégiques et être publiée par intermittence dans l'ActuVernier.

Un commissaire (MCG) trouve intéressant pour les touristes ou les visiteurs de pouvoir se connecter à Internet. Il pense que le Wifi est accessible dans tous les bâtiments administratifs de la Commune.

Répondant à la première invite de la motion, M. MAUTONE, Chef du service des technologies de l'information (STI), a inventorié tous les points publics gérés par l'administration, et non tous les points de la Commune en général, mettant à disposition gratuitement un Wifi public, soit les bibliothèques, les espaces de vie enfantine, les jardins d'enfants, les parcs, les salles, les centres de quartier, ainsi que les lieux sportifs et les administrations.

Il indique qu'un adhésif est déjà collé sur toutes les portes des lieux qui offrent un tel accès, ce qui répond à la deuxième invite, et qu'une information sera publiée et mise à jour dans l'ActuVernier à chaque modification de borne.

Une motionnaire (LES VERT.E.S) souhaite une information sur l'ensemble des sites disponibles, avec une publicité et des parutions plus soutenues et régulières, afin d'informer les personnes ne disposant pas de Wifi.

Le Conseiller administratif estime que l'autocollant est simple et suffisant pour savoir quels sont les bâtiments administratifs fournissant ce genre de prestation. Il n'imagine pas réserver une page à cet effet dans les 10 éditions annuelles de l'ActuVernier et le coût de distribution de « tout ménage » serait disproportionné.

La même motionnaire (LES VERT.E.S) pense à une parution tous les 6 mois, soit 2 fois par année, voire à des affiches placardées dans certaines lieux (bibliothèques, maisons de quartier, etc.).

Un commissaire (LE CENTRE-VL) retient que l'administration ayant d'ores et déjà répondu à cette motion, elle peut donc être retirée.

La motionnaire (LES VERT.E.S) suggère d'afficher la carte à côté des autocollants afin de montrer les autres lieux accessibles, ainsi que de mettre la carte sur le site Internet, afin que les personnes puissent se préparer et savoir où avoir accès à un réseau de manière libre lorsqu'elles sont hors de leur domicile.

Le Conseiller administratif lui répond que l'autocollant ne sera pas modifié, une publication de reprise sera faite dans l'ActuVernier et la carte publiée sur le site Internet.

Un commissaire (PLR) estime que la réponse à la première invite n'est pas encore complète, car il aimerait avoir une information concernant tous les sites publics sur la Commune, incluant les autres administrations cantonales ou fédérales.

Rapport M 250 M. MAGNIN Page 1/2

Tout en soulignant une certaine contradiction entre cette motion et celle voulant limiter la bande passante, un commissaire (UDC) soulève la question de la sécurité des réseaux Wifi, vulnérables aux piratages.

Un amendement visant à supprimer la deuxième invite du projet est accepté par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.

La motion M 250 - 23.04, Fracture numérique & couverture Wifi, amendée, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 UDC), 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE) et 1 abstention (1 PLR).

Rapport M 250 M. MAGNIN Page 2/2